



PARENTS CORRESPONDANTS 2023/2024

Chers Parents,

Le parent correspondant de classe est un médiateur, qui crée un climat de confiance, favorise la communication et instaure des liens entre l'ensemble des parents et l'équipe pédagogique et éducative. Il n'est pas un « délégué », qui contrôle et revendique.

Deux parents correspondants sont nommés pour chaque classe (ainsi qu'un à deux suppléants), pour une année scolaire. Ceci implique d'exercer sa mission conjointement avec son binôme.

Le parent correspondant peut selon son choix exercer sa mission dans une autre classe que celle de son enfant.

LES PRE-REQUIS :

- Être parent d'élève, adhérent de l'APEL
- Adhérer au projet éducatif de l'établissement
- Posséder des qualités relationnelles permettant de créer du lien entre les parents, l'équipe éducative et l'APEL
- Être disponible pour accomplir sa mission de parent-correspondant

LA MISSION :

- Être à la disposition de toutes les familles de la classe
- Instaurer des liens entre les familles, l'équipe éducative et l'APEL, en assurant un rôle d'accueil, d'information et de soutien
- Assister aux conseils de classe en y représentant toutes les familles de la classe
- Participer à la mise en place d'actions éducatives, selon les besoins et les demandes, en lien avec l'équipe pédagogique et/ou l'APEL

Il est vraiment très important d'avoir des parents correspondants dans chaque classe.

Afin de faciliter l'organisation des parents correspondants pour la rentrée prochaine, nous vous invitons à nous faire part de votre souhait de devenir parent correspondant, dès la jour de la rentrée par mail uniquement à l'adresse : presidence@apeljdabaveux.fr en indiquant votre nom et prénom et celui de votre enfant, la classe, votre numéro de téléphone et votre adresse mail. Pour une facilité d'organisation, seules les candidatures envoyées par mail seront prises en compte.

Une réunion d'information sur le rôle des parents correspondants aura lieu au lycée dans le courant du mois de septembre. **Nous vous informerons de la date à la rentrée par mail** et vous ferons parvenir, avant la réunion et par mail également, les documents, qui seront à nous remettre le jour de la réunion.

A l'issue de cette réunion, la liste des parents correspondants sera établie, avec un maximum de 2 parents titulaires, et 2 parents suppléants.

Même si vous avez déjà été parent correspondant, la présence de tous les parents qui souhaitent être parents correspondants est indispensable à cette réunion.

Cordialement,

Julie BONNETON
Présidente de l'APEL Jeanne d'Arc, Collège et Lycée